

Association Foncière d'Oberschaeffolsheim

2021/09

Séance du lundi 19 juillet 2021

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul PREVE

Membres en exercice : 7

Membres présents : MM. Jean-Paul PREVE, Denis MEY, Claude HUMMEL, Serge GOETZ, Paul KUNTZ, Théo DESCHLER et Marcel KUNTZ (suppléant de M. Jean-Luc MEPPIEL).

Membres absents excusés : M. le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt, M. Jean-Luc MEPPIEL.

Date de convocation : 17 juin 2021

Monsieur le Président ouvre la séance à 10 h 00.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mai 2021

Le procès-verbal de la séance du 17 mai 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents par 7 voix pour.

2) Ajout d'un point à l'ordre du jour

Le Président propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour, relatif à la mise en place d'une servitude au droit d'une parcelle.

L'ajout de ce point est approuvé à l'unanimité.

3) Convention de servitude de passage

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de la société NEXLOOP France ;

La société NEXLOOP France a adressé une demande de mise en œuvre d'une servitude au droit du chemin cadastré n° 179 section 39, au titre de travaux d'extension du réseau de la fibre optique.

Cette servitude sera encadrée par une convention d'une durée de 12 ans.

LE BUREAU :

après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 7 voix POUR,

AUTORISE le Président à signer une convention de servitude de passage avec la société NEXLOOP France dans le cadre de travaux d'extension du réseau de la fibre optique.

4) Mise en place d'une servitude au droit de la parcelle n°203 section 15

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de M. FRANK ;

Vu le plan de récolement

Suite aux travaux d'enfouissement liés au raccordement à la fibre au droit de la parcelle n°203 section 15, il est nécessaire aujourd'hui de mettre en œuvre une servitude au bénéfice de M. Didier FRANK, demeurant au 46 rue du Canal.

Le plan de récolement y afférent a été produit par la société TRABET, en charge desdits travaux.

LE BUREAU :

après en avoir délibéré, à la majorité, par 6 voix POUR, 1 abstention,

AUTORISE la mise en œuvre d'une servitude au droit de la parcelle n°203 section 15 au profit des parcelles cadastrées n°178, 179 et 180 section 15 appartenant à M. Didier FRANK, dans le cadre du raccordement au réseau de la fibre de l'immeuble situé 46 rue du Canal.

5) Divers

• ZNT

Faisant suite à des questions posées par des riverains quant à la réglementation s'appliquant en matière de Zone de Non-Traitement (ZNT), la commune a organisé une réunion avec M. METREAU (Chambre d'Agriculture). Il en est ressorti que seule la règle des 5 mètres à compter de la limite de parcelle est réglementaire.

A la demande du Président, Claude HUMMEL a réalisé un projet cartographique de mise en place de ZNT sur le ban communal.

Les prochains échanges avec l'Eurométropole permettront d'avancer sur cette question, et notamment en matière d'indemnisation des exploitants agricoles.

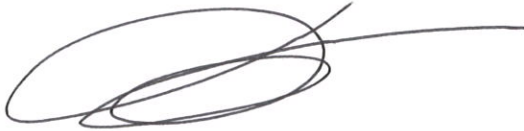
En tout état de cause, cette problématique ne pourra être arbitrée que sur le long terme, et après validation de toutes les parties prenantes.

• Prise d'eau

Un courrier sera adressé à Mme BRONN afin de lui demander de sécuriser la prise d'eau relative à son étang et de préciser la localisation de la conduite d'eau sur le chemin d'exploitation cadastré n° 203 section 15.

M. le Président lève la séance à 11 h 00.

Le Secrétaire de séance
Claude HUMMEL



Le Président.
Jean-Paul PRÈVE



2

201

201

201

201

201